

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 9 Novembre 2021

Canton de LUMBRES

Arrondissement de SAINT-OMER

Département du PAS-DE-CALAIS

Le Mardi 9 Novembre 2021 à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la présidence de Mr Laurent Pourchel, Maire, en suite de convocation en date du 28 octobre 2021 dont un exemplaire a été affiché à la Mairie.

**Assistaient à cette réunion :** Andrieu Marie, Baude Céline, Bayard Stéphane, Caron Isabelle, Denecque Emilie, Dausques Sandrine, Lefebvre Stéphane, Lefrançois Sébastien, Pesant Johan, Pourchel Laurent, Piret Raymonde, Lamare Philippe

**Absent(s) excusé(s) :** Mathieu Deneuille (procuration donnée à Marie Andrieu), Marsot Jessica (procuration donnée à Laurent Pourchel ), Vasseur Pascal ( procuration donnée à Raymonde Piret ).

**Secrétaire de séance :** Piret Raymonde ; Secrétaire de Séance. Ducrocq Valérie, Decroix Dorothée.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2021. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

## **DELIBERATION N 1 DU 9 NOVEMBRE 2021 : Avenant à l'acte constitutif modifiant l'article 4 concernant les Régies.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant à la délibération pour la régie de la cantine en y ajoutant un avenant pour l'encaissement des produits provenant des extérieurs au repas des aînés (chèques et espèces) qui a lieu chaque année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **DELIBERATION N °2 DU 9 NOVEMBRE 2021 : Avancement d'échelon pour Mr Wilquin Emmanuel**

Monsieur le Maire propose à ce que Monsieur Wilquin Emmanuel avance au niveau de son échelon actuellement : adjoint technique à l'échelon 6 avec un IB à 363 et un IM à 337

Il passerait adjoint technique principal de 2-ème classe à l'échelon 4 avec un IB à 364 et un IM à 338 à compter du 1er décembre 2021.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **DELIBERATION N °3 DU 9 NOVEMBRE 2021 : Plan de relance de la CCPL pour la chapelle ND du Bon Secours**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que d'autres dépenses ont été effectuées pour la chapelle à Harlettes et que par conséquent une demande de subvention peut être à nouveau demandée auprès de la CCPL DE LUMBRES.

Le Conseil Municipal accepte cette décision

## **DELIBERATION N °4 DU 9 NOVEMBRE 2021 : Point sur les travaux de réhabilitation de l'école de Coulomby**

Monsieur le Maire précise que l'appel à candidatures auprès des entreprises va avoir lieu prochainement et que celui-ci s'achève le 6 décembre 2021.

Le Conseil Municipal accepte cette décision.

### **DELIBERATION N °5 DU 9 NOVEMBRE 2021 : Demande de prêt pour les travaux de l'école de Coulomby**

Plusieurs banques ont été sollicitées :

- La Poste propose 400000 euros sur 20 ans à 1.05 % et des frais de dossier à 400 euros minimum.
- Le Crédit agricole propose 400000 euros sur 20 ans à 0.93 % et des frais de dossier à 800 euros.
- La Caisse d'épargne propose 400000 euros sur 20 ans à 1.17 % et des frais de dossier à 600 euros.

Le Conseil Municipal valide la proposition du CREDIT AGRICOLE et laisse le soin à ce que le Maire, Monsieur Laurent POURCHEL engage toutes les démarches nécessaires pour l'obtention et la réalisation du prêt.

### **DELIBERATION n ° 6 DU 9 NOVEMBRE 2021 : Terrain sur Harlettes – Passage en PLUI**

Monsieur le Maire explique qu'un terrain Route nationale passe en constructible au niveau du PLUI. La demande de Monsieur le Maire a été validée par le Conseil communautaire de La CCPL DE LUMBRES.

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité cette décision.

### **DELIBERATION N °7 DU 9 NOVEMBRE 2021 : Achat éventuel d'un four pour la cantine :**

Monsieur le Maire explique qu'il serait nécessaire d'acheter un nouveau four qui servira pour la cantine.

Celui-ci a un coût de 6545 euros HT, une demande de subvention est en cours de demande.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et valide la demande de subvention en cours.

### **DELIBERATION N °8 DU 9 NOVEMBRE 2021 : Prime d'assiduité et de présence pour les agents de la Commune :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il aurait souhaité récompenser ses agents pour leur implication et leur assiduité au niveau de l'aide du personnel pour pallier à l'absence d'un agent depuis le mois d'août 2021. Le Conseil Municipal décide d'augmenter la carte cadeau des agents et de la passer à 150 euros au lieu de 100 euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision.

### **DELIBERATION N °9 : Heures complémentaires, supplémentaires pour le personnel.**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il envisage que le personnel soit rémunéré en heures complémentaires, ou supplémentaires, quand cela est nécessaire. Un arrêté sera pris pour les agents en question.

Le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

### **DELIBERATION N °10 DU 9 NOVEMBRE 2021 : Réinstauration du paiement de chauffage lors de la location de la salle des fêtes :**

Monsieur le Maire explique qu'à plusieurs reprises le chauffage de la salle des fêtes est resté allumé la nuit précédant la restitution des clés de la salle des fêtes.

Par conséquent le Conseil Municipal décide de réinstaurer le paiement du chauffage EDF selon l'utilisation à chaque location, à compter du 1er janvier 2022. Le compteur EDF sera relevé au début et à la fin de chaque location : **Prix du KWA : 0.18 euros.**

(Pour les locations faites avant ce mardi 9 novembre 2021, le paiement de cette charge ne sera pas dû.)

**Il s'agira des nouvelles locations faites à partir de cette date et à compter du 1er janvier 2022.)**

**DELIBERATION N °11 du 9 novembre 2021 : Projet pour l'aménagement de la place et de la mise en sécurité pour l'école :**

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré Monsieur Duvivier de la MDADT de l'audomarois,

Lors de cet entretien il a été évoqué qu'une étude serait nécessaire pour cet aménagement, ceci permettrait d'obtenir des subventions telles que le FARDA ;

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

**DELIBERATION N° 12 DU 9 NOVEMBRE 2021 : Noel des enfants 2021 :**

Monsieur le Maire souhaite offrir aux enfants jusqu'à l'âge de 11 ans une carte cadeau de 15 euros, lors de l'Arbre de Noël de la commune le 18 décembre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.